

# JUSTICIA Asbl



Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanrights.org](http://www.justiciahumanrights.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°004/JUST/2022

### **AGRESSION ET ENLEVEMENT DU MAGISTRAT JACQUES MATANDA KAVULAMBEDI DU PARQUET PRES LE TRIBUNAL DE PAIX DE LUBUMBASHI/KAMALONDO PAR DES AGENTS DE L'ANR/HAUT KATANGA DIRIGE PAR LE REDOCA CHAMPION**

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains, basée en République Démocratique du Congo est vivement préoccupée par les actes de torture ainsi que enlèvement du Magistrat **Jacques MATANDA KAVULAMBEDI** ainsi que d'autres agents du Parquet près le Tribunal de Paix Lubumbashi-Kamalondo.

En effet, tout est parti d'une altercation qui s'est produite le lundi 28 février 2022 non loin des bureaux de la Commune Annexe entre des personnes se faisant passer pour des agents des services de renseignement attachés à la Commune Annexe avec une dame agent de la division de transport et communication de ladite Commune. Et qu'à la suite de cette altercation, des actes d'attouchements ont été commis sur le corps de la dame, chose qui obligea quelques éléments de la police nationale de la Commune Kamalondo de mettre la main sur ces 3 prétendus agents de l'ANR. Fort malheureusement ils refusèrent de comparaître devant l'officier de police judiciaire au motif qu'ils étaient agents de l'ANR. C'est ainsi que le chef du Parquet près le Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo fut saisi et ordonna que ces 3 agents soient gardés au cachot du commissariat de la police pour y être auditionnés.

C'est alors que le Magistrat Jacques MATANDA sera désigné pour auditionner ces 3 prévenus le mardi 01 mars 2022 mais qui pour la seconde fois opposèrent leurs refus à comparaître devant cet officier du Ministère Public en évoquant les mêmes arguments avancés devant l'officier de police judiciaire. Des témoignages recueillis auprès de différentes sources par JUSTICIA Asbl, renseignent que c'est à la sortie du commissariat de police de Kamaondo que les agents de l'ANR de la Commune Annexe s'en sont pris au magistrat en le taxant par la clameur publique de voleur, chose qui leur a permis de l'entraîner dans leurs bureaux pour le rouer de plusieurs coups. Deux policiers ayant réunis leurs courages s'étaient introduits dans ces bureaux pour extirper le magistrat Jacques MATANDA dont les habits étaient déchiquetés et le nez couvert de sang du fait de ses agresseurs. **Ce qui est étonnant dans un pays dit de droit.**

Les autorités judiciaires ayant été saisies, une audience en flagrance fut organisée le mardi 01 Mars 2022 par le Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo qui sous le RP 10645 a eu à condamner aux heures du soir messieurs Crispin MADIMBA KALONJI, Elie ILUNGA et Nathan KASONGO à 5 cinq ans de servitude pénale principale pour coups et blessures volontaires simple et attentat à la pudeur. .

Contre toute attente le mercredi 02 Mars 2022 en fin de journée, alors que le Magistrat Jacques MATANDA, ainsi que cinq autres personnes, en ce compris Maître Jules LWAMBA avocat près la Cour d'Appel du Haut-Katanga, furent enlevés par plus ou moins 100 agents de l'ANR à bord de 3 taxi bus de couleur jaune avec à leur tête, le Redoca CHAMPION d'après certaines autres sources. Les 6

personnes seront acheminées au bureau provincial de l'ANR et feront l'objet des tortures et des coups de tout genre. Dans ce lot des personnes enlevées par les agents de l'ANR se trouvaient entre autre Messieurs **John NYEMBO KIUYA, Lebon KABONGO KITENGE, Trésor LENGE MAKASI** tous agents du Parquet près le Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo. Le Redoca CHAMPION désignera un OPJ connu sous le sobriquet de Josué pour interroger le Magistrat Jacques MATANDA qui ne s'y prêtera pas. Cependant le REDOCA Champion a rejeté en bloc ces accusations à l'issu d'une audience qu'il a accordée à l'équipe de JUSTICIA Asbl en arguant qu'il n'a pas été à la tête de ce groupe des agents moins encore donner un quelconque ordre pour qu'on mette la main sur toutes les personnes acheminées à son office.

Le Mercredi 02 Mars 2022, le Parquet de Grande Instance s'active pour mettre la main sur les auteurs présumés de la seconde agression et actes de tortures pour les différer devant le Tribunal de Grande Instance qui a organisé à la même date une audience en flagrance sous le RP 15186 contre les prévenus **KIWEWE KABO Jérémie, KALUNDI KIVELANGE, ITEMO TSHOWA, KYUNGU MUSHIYA, NGOIE LENGE** dont les quatre derniers furent condamnés à 7 ans de servitude pénale principale pour enlèvements et tortures tandis que le premier acquitté.

JUSTICIA Asbl s'étonne que les agents de l'agence nationale de renseignement se soient comportés avec autant de violence vis-à-vis des acteurs judiciaires.

Elle condamne ces agissements qui attestent à plus d'un titre la survivance des actes de tortures et d'enlèvement des citoyens par des agents de l'ANR qui ne reculent devant rien, parce que s'estimant ne relever que de la présidence de la République.

Tout en saluant les efforts fournis par la justice congolaise pour condamner les auteurs de ces actes qui ternissent l'image des services de renseignement, JUSTICIA Asbl recommande par ailleurs au President de la Republique, garant du bon fonctionnement des institutons, de relever de leurs fonctions le Redoc, le Redoca CHAMPION ainsi que toute sa suite et les mettre à la disposition de la justice pour un châtiment pédagogique et exemplaire.

JUSTICIA Asbl considèrerait le silence de la présidence de la République face à ce drame comme une complicité ou une prime d'encouragement aux actes babares des agents de l'ANR.

Fait à Lubumbashi, le 09 Mars 2022

JUSTICIA Asbl